



# BRÈVES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE YAOUNDE

Décembre 2021

## Zoom sur le rapport de la Banque Africaine de Développement sur les perspectives économiques en Afrique centrale en 2021

La Banque Africaine de Développement (BAfD) a publié en novembre son rapport sur les [Perspectives économiques en Afrique centrale en 2021](#) portant sur la « dynamique de la dette et relance post-Covid ». Le rapport couvre les six pays de la CEMAC et la République Démocratique du Congo, il fournit (i) une analyse des grands agrégats macroéconomiques, (ii) un retour sur les mesures prises par les pays durant les différentes phases de la pandémie, ainsi que (iii) des recommandations de politiques économiques, à court, moyen et long terme pour les pays de la zone.

### LE CHIFFRE À RETENIR

5,6 %

Baisse du revenu par habitant en  
Afrique centrale en 2020

Evolution et tendances macroéconomiques récentes. Alors que l'impact économique de la crise du COVID-19 a été plus important que l'impact sanitaire, le rapport précise que la crise a particulièrement affecté les petites moyennes entreprises et le secteur informel (qui représenterait 80% de l'emploi dans la région) aussi bien par une diminution de l'offre de main-d'œuvre avec les restrictions de mouvement, que par une baisse de la demande des entreprises et des recettes conduisant à d'importants déficits de trésorerie. Le niveau de vie des populations s'est également dégradé, le revenu par habitant ayant connu une baisse de 5,6 % dans la zone en 2020, après une diminution de 0,9% en 2019.

**Endettement des pays d'Afrique centrale.** La crise du Covid-19 a exacerbé les dynamiques d'endettement déjà présentes dans les pays d'Afrique centrale dues notamment à la baisse du prix des matières premières. Ainsi dans la région, le ratio dette/PIB serait passé de 48 % en 2019 à 54,8% en 2021.

**Recommandations en vue d'une relance post Covid-19.** La Banque régionale formule des recommandations de mesures. A court terme, notamment pour des politiques budgétaires permettant de stimuler la restauration de l'économie et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation sociales. Dans l'objectif, à moyen-terme, d'accroître la compétitivité de la région, et d'améliorer la transparence et la responsabilité. A long-terme, de mettre en place des réformes macroéconomiques dont la consolidation des systèmes financiers intérieurs des pays de la zone.

## Régional

### La BDEAC lève 115 Mds FCFA sur le marché financier sous-régional

La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) a annoncé [avoir mobilisé](#) du 15 novembre au 2 décembre sur le marché financier de la sous-région, un montant total de 115 Mds FCFA dans le cadre de la deuxième tranche de son programme triennal d'emprunts obligataires par appel public à l'épargne. L'emprunt présente une maturité de sept ans pour un taux d'intérêt annuel de 5,6 %. [Les fonds collectés seraient destinés](#) au financement de projets en cohérence avec le plan 2017-2022 de la Banque. Ce plan vise entre autres à financer la diversification économique en zone CEMAC et des projets transfrontaliers et intégrateurs de la sous-région. La Banque de développement a d'ailleurs signé avec le Congo le 10 décembre un accord de prêt d'un montant de 99,67 Mds FCFA pour le financement de la première phase du projet d'aménagement du corridor multimodal Brazzaville-Bangui-N'Djamena.

### Accord entre la BEAC et les opérateurs pétroliers pour l'application de la réglementation des changes

Les entreprises du secteur extractif de la zone CEMAC et la BEAC sont parvenues à un accord pour l'application de la nouvelle réglementation de changes à l'issue d'une réunion tenue le 17 novembre. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les sociétés pétrolières et minières seront désormais soumises à la réglementation avec des contraintes adaptées à l'activité du secteur. Le rapatriement des devises concernerait 35 % des revenus d'exportation. Les sociétés du secteur extractif disposeraient d'un délai de trois ans pour transférer les provisions pour la remise en état des sites dans des comptes logés à la BEAC. Un délai de trois ans aurait également été convenu pour recenser la documentation, signer

de nouvelles conventions et ouvrir les comptes à la BEAC.

### La BEAC resserre sa politique monétaire, augmentant son principal taux directeur de 0,25 %

Selon le [communiqué du Comité de Politique Monétaire](#) tenu le 25 novembre, la BEAC a décidé de « réorienter sa politique monétaire compte tenu de l'évolution récente des réserves de change et des risques qui pourraient continuer de peser sur la stabilité extérieure de la monnaie » en modifiant ses principaux taux. Les taux d'intérêt des Appels d'Offres et de la facilité de prêt marginal augmentent de 0,25 %, respectivement à 3,50 % et à 5,25%. En revanche, les taux sur les dépôts est maintenu à 0 % et les coefficients de réserves obligatoires restent inchangés à 7 % pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les exigibilités à terme. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la levée progressive des mesures d'assouplissement qui avaient été prises début 2020 pour faire face à l'impact économique de la crise COVID-19.

## Cameroun

### Rapport ITIE 2019 : 908 Mds FCFA de paiement des sociétés extractives à l'Etat

Le [rapport 2019 de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives](#) au Cameroun a été publié en novembre. Selon ce rapport, les paiements des sociétés extractives (en numéraire et en nature) à l'Etat et ses démembrements se sont élevés à 908 Mds FCFA, en hausse de 144 Mds FCFA par rapport à 2018. La contribution du secteur extractif (extraction et transport d'hydrocarbures, mines et carrières) aurait ainsi représenté 19,3 % des revenus budgétaires de l'Etat contre 16,1 % en 2018. Selon le rapport, le secteur extractif représente 3,9 % du PIB au Cameroun.

## Le Parlement adopte le projet de budget 2022 de 5 752 Mds FCFA

Le Parlement a adopté le projet de loi de finances pour l'année 2022, équilibré en recettes et dépenses à 5 752,4 Mds FCFA, dont 5 599,7 Mds pour le budget général et 152,7 Mds pour les **Comptes d'Affectation Spéciale**. Ce budget est en augmentation de 5,0 % par rapport au budget 2021 (5480,4 Mds). Les hypothèses qui le sous-tendent comprennent une croissance de plus de 4 % et une inflation à 2 % en 2022. Cette prévision d'une faible inflation, dans un contexte marqué par des pressions inflationnistes liées aux perturbations **des chaînes d'approvisionnement** mondiales induites par la pandémie, serait atteinte, selon la LF, par des mesures de contrôle des prix et la mise en place de chaînes de valeur locales.

Côté dépenses, il prévoit une hausse de 7,6 % des dépenses courantes avec la prise en charge par l'Etat du recrutement de nouveaux personnels à **la fonction publique et dans les forces de l'ordre**. Les intérêts payés sur la dette augmentent, de 49,4 Mds passant de 190,2 Mds en 2021 à 239,6 Mds en 2022.

Côté recettes, le budget prévoit d'augmenter les recettes fiscales, avec notamment **l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent** fixée à 0,2% du montant des sommes transférées ou retirées, et **d'un nouveau régime d'imposition lié aux organismes à but non lucratif**. L'**assiette des recettes fiscales et douanières** au cours du prochain exercice est fixée à 3 088,7 Mds en nette hausse de 12,6% par rapport à 2021.

La LF 2022 prévoit également des mesures de **soutien à la politique d'import-substitution**, notamment des exonérations de droits de douanes **pour l'agriculture, l'élevage et la santé**. Le taux du droit de sortie applicable au bois exportés en grumes passe de 35 à 50 %.

## Impact de la crise anglophone : la perte sur le PIB de 2017-2020 estimée à 421 Mds FCFA

Lors de la présentation du Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement du Nord-Ouest et Sud-Ouest (PPRD/NOSO), le ministre délégué au **ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire** (MINEPAT), Paul Tasong, a estimé que la guerre dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest aurait induit une perte de 0,8 et 0,3 point de croissance au PIB du pays en 2019 et 2020 respectivement. Sur la période 2017-2020, la perte cumulée sur le PIB camerounais serait évaluée à 421,3 Mds FCFA (643 M€). **Le secteur agricole** serait le plus touché avec notamment, une baisse importante de la production de riz (14,5% entre 2017 et 2019) et **d'huile de palme** (90 % entre 2016 et 2019). Le conflit aurait également affecté les échanges commerciaux avec le Nigéria : les exportations avec le pays frontalier auraient baissé de 69 % et les importations de 85 % entre 2015 et 2019.

## La SABC et le GIMC apportent un soutien au plan de reconstruction du NOSO

Le 26 novembre dernier, un accord a été signé entre des acteurs du secteur privé et du Programme des Nations Unies pour le **Développement (PNUD) sous l'égide** du Premier Ministre, Joseph Dion Ngute, pour une participation au financement du Plan Présidentiel de reconstruction et de développement du Nord-Ouest et Sud et du Sud-Ouest (PPRD/NOSO). Il s'agit de la **Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC)** qui participe à hauteur de 1 Md FCFA (1,53 M€) et du **Groupe des industries meunières** à hauteur de 200 M FCFA (305 000 €). Ces financements auront pour objectifs de réhabiliter les écoles et les centres de santé ainsi que de relancer la production agricole. Cette participation du secteur privé au PPRD/NOSO s'ajouterait à celle du gouvernement japonais à hauteur de 1,5 Md FCFA (2,3 M€), du PNUD à

hauteur de 1,5 Md FCFA et des caisses de l'Etat Camerounais avec 8,9 Mds FCFA (13,6 M €).

## Lancement d'une étude prospective sur le développement des territoires ruraux au Cameroun

Le MINEPAT, l'AFD et le groupe Ambre Conseil-Initiative France ont signé le 19 Novembre 2021 une convention de partenariat **Fonds d'études et d'expertise technique (Fexte)** portant sur la réalisation d'une étude prospective sur les écosystèmes agricoles et le développement des territoires ruraux au Cameroun. Cette étude évaluée à 131 M FCFA doit proposer une vision des évolutions du secteur agricole et agroalimentaire pour un accroissement de la production et de la productivité des filières concernées. Dans le cadre des stratégies fixées nationalement pour le développement de **l'agriculture, l'étude devra également proposer des actions et des synergies basées sur les services existants, avec une vision centrée sur les acteurs, les innovations et les contraintes de ces derniers.** Pour rappel, la France à travers le Contrat de désendettement et de développement (C2D) propose trois projets au Cameroun dans le secteur agropastoral au Cameroun. Il s'agit des projets AFOP (Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'élevage et de la pêche), ACEFA (Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales) et TRANSFAGRI (Programme Intégré de valorisation et de Transformation des Productions Agricoles).

## Hausse du coût du fret et des matières premières : le GICAM estime le surcoût pour les entreprises à plus de 213 Mds FCFA

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont contribué à une hausse importante du coût du fret et donc du coût des importations. Faisant suite à une [alerte du patronat camerounais](#) sur le niveau

élevé des prix à l'importation, le gouvernement a annoncé le 16 novembre, une décision réduisant le taux de fret (abattement de 80%) à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime. La mesure, toutefois selon le patronat, **ne couvrirait qu'une** très faible partie des surcoûts enregistrés. Le GICAM estime à plus de 213 Mds FCFA le [surcoût supporté par les principales entreprises industrielles](#) (industries brassicoles, cimenteries, engrais et produits phytosanitaires, emballages, industries meunières, industries métallurgiques) en 2021 par rapport à l'année 2020 du fait de la hausse des prix à l'importation.

## Financement de 176 M EUR de la Banque Mondiale pour renforcer l'irrigation dans la vallée du Fleuve Logone

La Banque Mondiale [a accordé le 30 novembre](#) un crédit de l'Association Internationale de Développement d'un montant de 200 M USD (environ 176 M EUR) pour soutenir l'activité agricole dans la vallée du Logone dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Le financement rentre dans le cadre du projet de Valorisation des Investissements dans la Vallée du Logone (VIVA Logone), dont l'objectif est de : (i) soutenir la sécurité et la gouvernance des ressources en eau, (ii) accompagner la production agricole et agroalimentaire et, (iii) contribuer à la mise en œuvre du plan de la transformation de la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (SEMRY) et renforcer les services publics.

## Prorogation des titres d'exploitation du bois de forêt au 28 février 2022

Selon un communiqué du Ministre des forêts et de la faune, les titres d'exploitation détenus par les exploitants forestiers en activité au Cameroun vont être prorogés jusqu'au 28 février 2022. En effet, les titres arrivant à expiration au 31 décembre 2021 vont bénéficier de deux mois

supplémentaires de validité. Cette décision se justifie selon le Ministre par les perturbations importantes qu'ont connues les activités forestières du fait de la pandémie du Covid et des intempéries prolongées enregistrées.

## Congo

### Implantation d'une usine de fabrication de ciment colle dans la ZES d'Ignié

L'État congolais a concédé début novembre un hectare à la société équato-guinéenne Binto (succursale du groupe Evita) pour l'implantation d'une usine de fabrication de ciment colle dans la Zone économique spéciale (ZES) d'Ignié, située au village Impini. Le choix de cette localisation devrait permettre à la société de bénéficier des avantages fiscaux et douaniers accordés aux sociétés qui souhaitent s'implanter dans cette ZES, notamment une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans (puis taux de 10%), ainsi qu'une exonération de l'impôt sur les revenus des personnes physiques pour les expatriés.

### Le Congo et le FMI parviennent à un accord au niveau des services sur un programme de trois ans au titre de la FEC

Dans [un communiqué de presse publié le 8 novembre](#), le FMI annonce qu'il est parvenu à un accord au niveau des services avec les autorités congolaises sur un nouveau programme de trois ans qui pourrait être appuyé par une Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 324 M de DTS (456 M USD). Ce programme viserait à maintenir la stabilité macroéconomique et impulser une reprise économique dans le contexte de la pandémie et à favoriser dans les années à venir une croissance plus inclusive. Cet accord intervient après l'arrêt en avril dernier du précédent programme signé en juillet 2019 (FEC de 448,6 M USD), en raison de l'absence de revue.

### Lancement des activités du Projet d'appui à la relance du secteur agricole financé par l'AFD

Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et l'Ambassadeur de France ont lancé, le 18 novembre à Brazzaville, les activités du Projet d'appui à la relance du secteur agricole (PARSA). Ce projet qui devrait durer quatre ans est financé à hauteur de 8 M EUR par l'AFD, dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D). Il vise à accompagner la relance de la filière cacao dans les départements de la Likouala, de la Sangha et dans la partie nord des deux Cuvette, à soutenir la structuration du secteur maraîcher et à améliorer l'approvisionnement alimentaire à Brazzaville.

### Le Congo et la France signent le 3ème accord bilatéral de suspension du service de la dette

Le Ministre des Finances du Congo et l'Ambassadeur de France au Congo ont signé, le lundi 29 novembre 2021, le 3<sup>ème</sup> accord bilatéral relatif à l'initiative de suspension du service de la dette du Congo à l'égard de la France (ISSD). Initialement prévue entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2020, cette suspension du service de la dette à l'égard de la France a été prolongée une première fois, jusqu'au 30 juin 2021 et une seconde fois, jusqu'au 31 décembre de cette année. Grâce à cette initiative, les ressources libérées par cet accord de différé sur la dette devraient être consacrées en priorité aux dépenses visant à atténuer l'impact sanitaire et social de la pandémie de Covid-19.

### TotalEnergies lance son projet de plantation d'arbres sur 40 000 ha à Ngo

TotalEnergies a lancé, le 6 novembre à Ngo dans le département des Plateaux, son projet de plantation d'arbres baptisé Batéké Carbon Sink (Bacasi). Ce projet vise à réaliser des plantations

forestières sur 40 000 ha destinées à séquestrer 10 Mt de carbone sur une période de 20 ans. Son lancement coïncide avec la célébration de la **35ème édition de la Journée nationale de l'arbre** et la tenue de COP26 à Glasgow où le Président congolais a plaidé pour le financement du Fonds bleu pour le bassin du Congo.

## Gabon

### Lancement d'un programme d'études sur le gisement de fer de Bélinga

Le groupe minier australien Fortescue Metal Group (FMG) a signé un contrat avec l'Etat gabonais le 24 novembre dernier pour la mise en œuvre d'études sur le gisement de fer de Bélinga, pour une durée de 12 à 18 mois. Projet à l'arrêt depuis une dizaine d'années après le départ du chinois CMEC qui avait obtenu le contrat de concession, l'exploitation du fer de Bélinga, dont les réserves sont estimées à 1 milliard de tonnes et qui nécessite de lourds investissements en raison de l'accessibilité au site, pourrait être ainsi être relancée.

### Un chiffre d'affaires en hausse constante pour le secteur du Mobile banking au Gabon

En hausse de 10% par rapport à 2019, le chiffre d'affaires du secteur du mobile banking au Gabon atteint 28,4Mds FCFA en 2020. Cette branche spécifique du secteur du numérique compte plus de 900 000 abonnés qui réalisent régulièrement des opérations financières depuis leur téléphone portable, via les deux opérateurs du secteur MoovAfrica (Gabon Telecom) et Airtel Money (Airtel Gabon), pour des volumes de transactions annuelles de plus de 2 226 Mds FCFA en 2020 (dépôts, retraits, transferts et paiements).

## Tchad

### La BDEAC finance un projet énergétique à hauteur de 4 Mds FCFA (6 M EUR)

Le Président de la BDEAC, le Directeur général d'Ecobank Tchad et le Directeur général de la Société ZIZ ont procédé à la signature de l'accord de financement le 24 novembre. [Le financement d'un montant de 4 Mds FCFA](#) (6,1 M EUR), est destiné à la construction de deux centrales solaires et des réseaux de transport et de distribution dans les villes de Mongo et d'Ati. Avec ce projet, le portefeuille de la BDEAC en faveur du secteur privé au Tchad comprend désormais trois opérations pour un montant de 15 Mds FCFA.

### La BAfD accorde un prêt de 11,8 Mds FCFA (18 M EUR) pour un projet de centrale solaire

Le 30 novembre 2021, la Banque africaine de développement a procédé à la signature des accords de financement pour un prêt de 18 M EUR (11,8 Mds FCFA) destiné au [financement d'une centrale solaire](#) à Djermaya, qui constitue l'un des projets phares de l'initiative « Desert to Power ». Des financements de Proparco et du Fonds pour les Infrastructures en Afrique émergente (*Emerging Africa Infrastructure Fund*) auraient également été mobilisés sur le projet. La Centrale dotée d'une capacité de production de 34 MW sera construite à 30 kilomètres de la capitale N'Djamena. La société Djermaya CDEN Energy a signé un accord d'achat d'électricité, pour une durée de vingt ans, avec la Société nationale d'électricité du Tchad.

### Le FMI approuve un accord triennal de 392,56 M DTS au titre de la FEC

[Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 10 décembre](#), un accord au titre de la Facilité

élargie de crédit (FEC) triennal en faveur du Tchad pour un montant de 392,56 M DTS (environ 486 M EUR), soit 280 % de la quote-part du pays. Un décaissement immédiat de 56,08 M DTS a suivi cette approbation. Le nouveau programme vise entre autres à soutenir la reprise post-Covid, la réduction de la pauvreté et à accompagner la mise en œuvre des réformes structurelles du gouvernement. Il vise surtout à restaurer la soutenabilité de la dette tchadienne, le pays étant désormais considéré en situation de surendettement au regard de la détérioration de ses perspectives macroéconomiques. Dans cette optique, le programme prévoit un programme de consolidation budgétaire, une mobilisation des autres bailleurs et une restructuration de la dette du pays au titre du « Cadre Commun », initiative dont le Tchad été le premier bénéficiaire en décembre 2020.

### Financement de la BAfD de 12 M EUR pour soutenir l'entrepreneuriat

L'approbation du Conseil d'Administration est intervenue le 6 décembre pour un don de 13,6 M USD (12 M EUR) destiné au financement de la première phase du projet d'appui au développement de la microfinance en soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. La contribution du gouvernement tchadien s'élève à près de 615 000 EUR ainsi que celles de l'initiative AFAWA pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique et de la Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (ADFI). Axé sur trois composantes

(microfinance et finance numérique, services financiers, gestion des projets), le projet vise à **faciliter l'accès des populations vulnérables** à des services financiers et non financiers, pour favoriser leur autonomisation économique et financière. A fin novembre, le portefeuille actif de la Banque au Tchad comprend 34 opérations, pour un total **d'engagements de 458 M USD**.

### RDC

### La BAfD accorde un prêt de 62 M EUR pour le développement agro-industriel

Le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé le 19 novembre un prêt de 70,76 M USD (62 M EUR) pour le programme d'appui au développement agro-industriel du Ngandajika (PRODAN) dans la province de Lomani au centre du pays. La contrepartie du gouvernement congolais s'élève à près de 20 M EUR. Le PRODAN est la phase pilote d'un programme visant à développer des pôles de développement agricoles à travers la création de parcs agro-industriels dans les provinces du pays. **L'objectif à long terme est de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire des populations rurales. L'activité agricole est très développée dans la province de Lomani et représenterait environ 65,5 % des emplois. Selon la BAfD, le taux de pauvreté se situe entre 60 et 70 % avec une insécurité alimentaire en milieu rural évaluée à environ 15%.**

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)